

COMMUNICATION AUX PARENTS ET AUX ÉLÈVES

OBJET: Organisation de la fin de l'année.

A. ORGANISATION DES BILANS.

1. Les contrôles de fin de semestre et les CS spéciaux.

- 1.1 Au 1er degré, la période précédant le bulletin du 11 juin est réservée en priorité aux contrôles de fin de semestre dans les branches non reprises dans la série des BS.
- 1.2 Aux 2ème et 3ème degrés, ces contrôles de fin de semestre se font soit selon le planning établi en cours d'année soit pendant les derniers jours de cours.
- 1.3 Pendant cette dernière période peuvent encore être organisés des CS spéciaux destinés aux élèves dont les absences répétées aux interrogations en cours de semestre rendent impossible une conclusion d'année dans la branche.
Ces dispositions visent en particulier les branches à une heure.

2. La période de révision.

- 2.1 Au 1er degré, les vendredi 11, lundi 14, mardi 15 et mercredi 16 juin sont officiellement une période de révision portant sur les matières déterminées par chaque professeur dans chaque branche où il y a BS. Les révisions se justifient amplement par l'âge et par le fait que les BS constituent une épreuve de synthèse couvrant une matière plus importante à laquelle nos plus jeunes élèves doivent être bien préparés.
- 2.2 En 3ème année, ces révisions sont organisées les mercredi 9, jeudi 10 et vendredi 11 juin.
- 2.3 En 4ème année, ces révisions sont organisées les mardi 8, mercredi 9 et jeudi 10 juin.
- 2.4 Au 3ème degré, de nombreux titulaires de cours souhaitent également préparer leurs élèves aux BS. Chacun(e) agit de sa propre initiative dans l'intérêt des élèves qui lui sont confiés. Les professeurs de branches principales y consacreront un minimum de deux heures de cours. Les autres y consacreront au minimum une heure.
- 2.5 Contrôles : nous rappelons qu'aucun contrôle n'est organisé durant les périodes de révision.
- 2.6 Nous nous permettons d'insister auprès des parents pour que ceux-ci offrent à leur enfant un cadre familial et une hygiène de vie propices à une étude sérieuse et sereine, dès avant mais aussi particulièrement lors des périodes de révision. Trop souvent, les élèves considèrent, pendant les périodes de révision, qu'ils n'ont "rien à faire" à la maison. Une relecture des notes de cours en ordre à domicile est indispensable si l'on veut que l'élève profite au maximum des révisions et puisse profiter de l'opportunité pour poser les questions adéquates et utiles à la réussite scolaire.

3. Horaire de la dernière semaine.

Les cours sont définitivement suspendus :

- en 1ère et 2ème années : le mercredi 16 juin à 12h00,
- en 3ème année : le vendredi 11 juin à 15h30,
- en 4ème année : le jeudi 10 juin à 12h50,
- en 5ème et 6ème années : le mercredi 9 juin à 12h50.

4. Les bilans de synthèse.

4.1 L'horaire des BS a été communiqué aux élèves.

4.2 Périodes de BS :

- en 1^{ère} et 2^{ème} années : du jeudi 17 au mardi 22 juin,
- en 3^{ème} année : du lundi 14 au lundi 21 juin,
- en 4^{ème} année : du vendredi 11 au lundi 21 juin,
- en 5^{ème} et 6^{ème} années : du jeudi 10 au mardi 22 juin.

4.3 Nous insistons auprès des élèves pour qu'ils (elles)

- respectent les horaires des BS. La ponctualité permet un déroulement normal des différentes épreuves.
- **ne flânent pas dans l'établissement ou à l'extérieur ni avant et ni après les épreuves. On se présente à l'heure prévue et on rentre chez soi dès que la tâche journalière est accomplie.**

4.4 Absences aux BS.

Durant les BS, les absences seront justifiées, même pour un jour, par un certificat médical ou par une raison de force majeure communiquée par écrit au directeur au plus tard le lendemain du BS concerné.

Il appartient au chef d'établissement de juger du motif avancé par les parents, par les personnes responsables de l'enfant ou par l'élève majeur et de prendre la décision qui convient.

Un élève sous certificat médical ne peut accomplir les BS prévus pendant la période concernée. Cela ne sera permis que si les parents ou l'élève majeur en font la demande explicite par écrit et que l'autorité médicale l'autorise.

Dans ce cas, la cote des BS exécutés dans des conditions de santé peut-être précaires sera de toute façon maintenue. Le mauvais résultat éventuel pourra être justifiable, mais un BS exécuté ne peut être annulé.

4.5 La condition préalable à toute réussite.

4.5.1 Nous comptons sur un engagement total des élèves dans la préparation de leurs BS et nous nous permettons d'insister à nouveau auprès des parents pour qu'ils aident les enseignants et les éducateurs dans la campagne qu'ils mènent à cet effet : étude sérieuse, suffisante et bien organisée en cours d'après-midi, de soirée et pendant le week-end.

4.5.2 Rappelons également que le fair-play est de rigueur pendant les épreuves. Les élèves seront donc particulièrement attentifs aux points 5.1.1 f) § 4 et 7.1 du *Règlement d'Ordre Intérieur* du Collège (pp. 19 et 51-52) que nous reproduisons ci-dessous :

5.1.1 **LES OBLIGATIONS POUR L'ÉLÈVE.**

f) *L'engagement dans le travail.*

- *Il est requis de fournir des travaux personnels, qui permettent une évaluation correcte de chacun, sans tricherie ni injustice.*

7.1 **LES SANCTIONS EN CAS DE FRAUDE.**

- a) *Toute fraude est sanctionnée au niveau de la cote, en fonction de sa gravité et des moyens mis en œuvre. Selon les cas, la sanction sera :*
 - *un retrait partiel de la cote, dans le cas d'une simple tentative ;*
 - *un zéro pour le travail (devoir, interrogation ou examen), dans le cas d'un copiage systématique.*
- b) *Dans le cas de communication ou échange de réponses entre élèves, il y aura identité de la sanction du moment qu'il y a consentement entre ces élèves.*
- c) *Lorsque, après correction d'un examen, il y a présomption de copiage, c'est-à-dire un copiage dont la preuve ne peut être établie de manière certaine, les élèves seront convoqués à la Direction en présence du professeur, lequel pourra, si la chose est estimée nécessaire, procéder à une interrogation orale complémentaire.*

5. Organisation de l'étude préparatoire aux BS.

5.1 Cette étude se fait normalement à domicile.

Notez cependant que pendant les BS, aucune autorisation de sortie ne sera délivrée avant 11h00 sauf en cas de BS oral ou de BS prévu pour une durée de deux heures (2^{me} et 3^{me} degrés).

Que les élèves se munissent donc chaque jour des documents utiles pour la préparation du BS du lendemain.

5.2 L'étude au Collège.

5.2.1 Une étude surveillée est organisée au Collège pendant toute la durée des épreuves de 13h00 à 15h00.

L'accès à cette étude est libre mais les élèves du 1^{er} degré et de 3^{ème} année qui y viennent sont tenus de faire compléter le **talon qui figure à la dernière page de cette communication.**

Une attestation de présence sera délivrée par le surveillant.

5.2.2 Rappelons que l'étude dirigée à laquelle participent un certain nombre d'élèves du 1^{er} degré aura lieu de 13h00 à 15h00, les jeudi 17, vendredi 18 et lundi 21 juin.

Nous comptons sur la présence régulière et la participation active de tous les élèves inscrits.

Les élèves inscrits sont tenus de faire compléter **le talon qui figure à la dernière page de cette communication.**

5.2.3 Les élèves inscrits aux études seront pris en charge par les surveillants-éducateurs. Ils auront un temps d'étude entre 11h00 et 12h00 s'ils ont achevé leur(s) BS et prendront leur pique-nique au réfectoire entre 12h00 et 13h00. Ils auront également accès à la cantine pendant le temps de midi.

6. Les épreuves, les temps de récréation, le retour à domicile et l'étude en fin de matinée.

6.1 Épreuves écrites.

- **Le tout s'articule autour de trois impératifs :**

1° les épreuves commencent à 8h20, sauf dispositions particulières communiquées aux élèves, après accord de la direction,

2° **aucun élève n'est licencié avant 11h00**, sauf BS oral et BS prévu pour une durée de deux heures (2^{me} et 3^{me} degrés),

6.2 Épreuves orales.

Les élèves convoqués à une épreuve orale éviteront de perturber le travail de tout le monde en s'agglutinant devant le local où a lieu l'épreuve. On les invite à conserver, voire à trouver, la concentration nécessaire en n'arrivant pas trop longtemps avant l'heure de passage et en se rendant à la bibliothèque dès qu'ils entrent au Collège.

Ils se présentent devant le local cinq minutes avant leur heure de passage. Dans toute la mesure du possible, pour éviter les inconvénients dus aux retards, le professeur respecte l'horaire de passage prévu.

Les élèves veilleront à se présenter dans une tenue décente en conformité avec la nature de l'épreuve.

B. REMISE DES BULLETINS DE FIN D'ANNÉE ET ENTRETIENS.

1. Délibérations.

Les délibérations ont lieu entre le mardi 22 et le vendredi 25 juin 2010.

À l'issue de la délibération de chaque classe et, au plus tard le vendredi 25 juin, le secrétariat informe les parents des élèves concernés par une A.O.B. excluant une forme d'enseignement ou une A.C. (sans fruit). Cette information se limite à communiquer la décision du Conseil de classe. Le secrétariat rappelle les entretiens parents-professeurs prévus le lundi 28 juin en soirée, pour que le titulaire puisse expliquer la décision du Conseil de classe, laisser aux parents qui le souhaitent le temps de rencontrer les enseignants, de consulter les copies de BS et de réfléchir à une éventuelle demande de révision de la décision du Conseil de classe. Cette information préalable à la remise effective des bulletins est d'autant plus importante que les demandes écrites de révision des décisions du Conseil de classe seront transmises à l'attention de « Monsieur le Directeur du Secondaire » (bureau 110) pour le mercredi 30 juin à 12 heures **AU PLUS TARD** (voir le point 6.1 ci-dessous).

2. Les titulaires de classe remettront les bulletins de fin d'année à leurs élèves dans les classes prévues.

3. Calendrier.

Remise des bulletins par le titulaire le lundi 28 juin à 15h00 pour les classes de 6^{me} année et de 17h00 à 17h30 pour toutes les autres classes.

4. Rencontres élèves-professeurs.

Les élèves qui se sont vu imposer un ou des **travaux complémentaires** de vacances **rencontreront obligatoirement** leur(s) professeur(s) pour obtenir toutes les précisions utiles à la réalisation correcte de la tâche, entre 17h30 et 18h00.

Les élèves qui ont reçu une **attestation B avec une exclusion portant sur un ou des cours, se présenteront également** à ce moment-là afin d'obtenir la **matière** sur laquelle se portera le repêchage possible.

5. Rencontres parents-professeurs.

Les entretiens individuels auront lieu de 18h30 à 21h30, le lundi 28 juin.

6. Contestations pouvant survenir à propos des décisions des Conseils de classe 2009-2010.

6.1 Recours interne.

Les demandes écrites de révision des décisions du Conseil de classe seront adressées à l'attention de « Monsieur le Directeur du Secondaire » et remises, contre accusé de réception, pour **le mercredi 30 juin à 12 heures** au plus tard. Les seules personnes habilitées à délivrer cet accusé de réception sont le Directeur lui-même (bureau 110) et la secrétaire de direction, Madame Rapetti (bureau 122).

La notification de la décision prise au terme de la procédure interne est transmise, par lettre recommandée, aux parents ou à l'élève majeur lui-même, le premier jour ouvrable qui suit le 30 juin, c'est-à-dire le jeudi 1^{er} juillet 2010.

6.2 Recours externe.

Après épuisement de la procédure interne, si les parents ou l'élève majeur n'acceptent pas la décision de la commission locale ou celle du Conseil de classe nouvellement convoqué, ils peuvent adresser, **par lettre recommandée, dans les dix jours** de la réception de la notification de la décision prise suite à la procédure interne, un recours contre la décision du Conseil de classe auprès du Conseil de recours.

L'introduction du recours auprès du Conseil de recours se fera, par recommandé, à l'adresse suivante :

Conseil de recours de l'enseignement confessionnel
Direction générale de l'enseignement obligatoire
Rue Lavallée 1 - Bureau 1F120
1080 Bruxelles

C. **DRINK POUR LES ÉLÈVES DE SIXIÈME ANNÉE.**

La Direction invite les élèves qui achèvent leurs humanités ainsi que leurs parents et tous les professeurs qui ont participé à leur formation au secondaire à fêter la circonstance le lundi 28 juin à 16h00.

D. **LA FOIRE AUX LIVRES.**

Mercredi 30 juin, de 8h30 à 10h00.

Le prix maximum à payer pour un livre en bon état est de 50% du prix d'achat.

On ne peut acquérir de livres incomplets, abîmés ou annotés.

Quant à l'achat de livres neufs, on pourra en trouver à la procure du Collège à la rentrée moyennant la remise du bon de commande (joint à la liste des livres) avant le 10 juillet.

E. **LES OBJETS TROUVÉS.**

Le lundi 28 juin, de 16h00 à 18h00, tous les élèves peuvent se rendre à l'étude pour récupérer les objets "perdus" pendant l'année. Une vente des objets trouvés non identifiés et non récupérés (liquidation à bas prix) s'effectuera le mercredi 30 juin, de 8h30 à 10h00.

F. **CONSERVATION DES DOCUMENTS DES ÉLÈVES.**

Le Collège applique les directives légales en matière de conservation des documents qui garantissent à nos élèves une réponse adéquate et immédiate à une demande éventuelle de contrôle des documents par l'Inspection.

Pour chaque année, les travaux individuels et travaux de groupe, les examens écrits, les questionnaires et rapports des épreuves orales, les journaux de classe sont archivés au Collège.

En ce qui concerne les cahiers et/ou notes de cours, complets et en ordre, les élèves sont tenus de les conserver à domicile jusqu'à l'obtention du CESS (fin de 6ème) validé par l'autorité compétente. Une décharge sera signée par les parents ou l'élève majeur(e) lui(elle)-même et remise au titulaire.

G. HORAIRE DE LA RENTRÉE.

| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
|------------|----|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| MERCREDI 1 | 9h | Réunion des professeurs. | | | | | |
| | pm | / | Tous les élèves concernés par des travaux complémentaires de vacances doivent se présenter à 13h30 au Collège pour rencontrer le(s) professeur(s) qui leur a(ont) donné ce(s) travail(travaux). | | | | |
| JEUDI 2 | am | Rentrée à 8h30 | Rentrée à 10h00 | Rentrée à 11h10 | Repêchages | Repêchages | Trav.compl. |
| | pm | Congé | Trav.compl. | Trav.compl. | Rentrée à 13h30 Repêchages | Rentrée à 14h30 Repêchages | Rentrée à 15h30 Trav.compl. |
| VENDREDI 3 | am | Cours | Cours | Cours | Cours | Cours | Cours |
| | pm | Congé | Trav.compl. | Trav.compl. | Trav.compl. | Trav.compl. | Trav.compl. |
| LUNDI 6 | am | Cours | Cours | Cours | Cours | Cours | Cours |
| | pm | Congé | Trav.compl. | Trav.compl. | Trav.compl. | Trav.compl. | Trav.compl. |
| MARDI 7 | am | Cours | Cours | Cours | Cours | Cours | Cours |
| | pm | Cours | Cours | Cours | Cours | Cours | Cours |

H. VACANCES ET CONGÉS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011.

Vendredi 24 septembre 2010 : Journée pédagogique 1 (congé pour les élèves).

Fête de la Communauté française : le lundi 27 septembre 2010.

Congé de Toussaint : du samedi 30 octobre au dimanche 7 novembre 2010.

Armistice : du jeudi 11 novembre au dimanche 14 novembre 2010.

Vacances de Noël : du samedi 25 décembre 2010 au dimanche 9 janvier 2011.

Lundi 31 janvier 2011 : Journée pédagogique 2 (congé pour les élèves).

Congé de Carnaval : du samedi 5 mars au dimanche 13 mars 2011.

Vacances de Pâques : du samedi 9 avril au lundi 25 avril 2011 inclus.

Fête du travail : le dimanche 1er mai 2011.

Congé de l'Ascension : le jeudi 2 juin 2011.

Congé de Pentecôte : le lundi 13 juin 2011.

Dernier jour de l'année scolaire : le jeudi 30 juin 2011.

La Direction, les professeurs, les éducateurs, les membres du personnel administratif et d'entretien vous souhaitent ainsi qu'aux élèves d'excellentes vacances d'été.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU CALENDRIER DES DERNIERS JOURS DE JUIN 2010 :

| | | |
|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Lundi 28 juin</u> | à 15h00 à 16h00 de 17h00 à 17h30 de 17h30 à 18h00 de 16h00 à 18h00 de 18h30 à 21h30 | Remise des bulletins aux élèves de 6ème année Drink pour les élèves de 6ème, leurs parents et les professeurs Remises des bulletins aux élèves de la 2ème à la 5ème année Entretiens élèves-professeurs (obligatoires si travaux de vacances ou repêchages) Récupération des objets trouvés Entretiens parents-professeurs |
| <u>Mercredi 30 juin</u> | de 8h30 à 10h00 de 8h30 à 10h00 à 12h00 à 14h00 à 15h30 | Foire aux livres Vente des objets trouvés non récupérés Clôture du dépôt des recours Examen des recours en Commission Interne Conseils de classe éventuels dans le cadre de la procédure des recours |
| <u>Mercredi 1er juillet</u> | Envoi des recommandés notifiant les décisions prises en matière de recours au terme de la procédure interne | |

NE CONCERNE QUE LES ÉLÈVES DE 1RE, 2ME ET 3ME ANNÉES

Talon à compléter uniquement en cas d'inscription à une étude
et à remettre à Monsieur Meeùs pour le lundi 14 juin

Nom de l'élève

Classe

Monsieur et/ou Madame

informent que leur enfant

est inscrit à l'**étude dirigée** pour ce trimestre et qu'il y sera présent

jeudi 17/6 vendredi 18/6 lundi 21/6

(Remarque : il n'y a pas de possibilité pour de nouvelles inscriptions)

s'inscrit à l'**étude surveillée** (gratuite) et restera donc au Collège pendant le temps de midi :

en 1re et 2me : mercredi 16/6 jeudi 17/6 vendredi 18/6 lundi 22/6

en 3me : lundi 14/6 mardi 15/6 mercredi 16/6 jeudi 17/6

vendredi 18/6

Signature,